

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la Fédération québécoise des municipalités

BOURSES ACTION PRÉVENTION

2023

Prévenir pour l'avenir de nos communautés

APPEL DE CANDIDATURES

Les Bourses Action prévention sont remises à des municipalités ou MRC assurées par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) pour la mise en place de projets visant à prévenir les sinistres les plus coûteux ou fréquents sur leur territoire.

Sont admissibles les candidatures des municipalités et des MRC ayant fait parvenir leur dossier de candidature par courriel au plus tard le lundi 7 août 2023.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

A) CRITÈRES DE BASE DU PROJET

- Présenter un réel potentiel de prévention d'un sinistre couvert par la police La Municipale^{MD}
- Contribuer à prévenir un risque dans l'une des catégories suivantes :
 - Risque incendie
 - Erreurs et omissions
 - Conduite automobile
- Être réalisable avant le 31 décembre 2024
- Provenir d'une initiative de la municipalité (il ne doit pas consister à apporter les correctifs identifiés par l'équipe de la prévention des sinistres du Fonds)

B) CRITÈRES ADDITIONNELS

- Pertinence et efficacité des mesures pour réduire le risque assurable
- Efforts déployés
- Exemplarité
- Transférabilité

EXEMPLES D'INITIATIVES

Voici quelques exemples, non limitatifs, d'initiatives qui pourraient être mises en place pour prévenir les risques dans les catégories mentionnées :

Risques incendie

- Ajout de prises électriques et mise en place d'un système de gicleurs afin d'éviter les dommages causés par un incendie d'origine électrique qui serait dû à une utilisation abusive de multiprises.

Erreurs et omissions

- Mise en place d'un processus pour encadrer l'analyse de la conformité des soumissions pour éviter les sinistres dans le cadre de la gestion contractuelle.
- Développement d'un programme de formation continue des officiers municipaux sur les lois et règlements en vigueur afin d'éviter les sinistres en erreurs et omission dans le cadre de l'émission des permis de construction.

Conduite automobile

- Mise en place d'un programme de formation pour les conducteurs de véhicules lourds pour éviter les sinistres liés à la conduite automobile.

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la Fédération québécoise des municipalités

Veillez joindre à votre dossier de candidature la résolution du conseil municipal autorisant le dépôt de candidature ainsi que tous les documents que vous jugez pertinents.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

BOURSES ACTION PRÉVENTION 2023

MUNICIPALITÉ/MRC

Nom de la municipalité
ou de la MRC : _____

Nom du responsable
du projet : _____

Courriel du responsable
du projet : _____

PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE PAR LE PROJET

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU RISQUE VISÉ PAR L'INITIATIVE

PROJET SOUMIS

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES MESURES DE PRÉVENTION MISES EN PLACE

ESTIMATION DES COÛTS VENTILÉS DU PROJET

CRITÈRES D'ÉVALUATION

QUEL SINISTRE COUVERT PAR LA POLICE LA MUNICIPALE^{MD} LE PROJET VISE-T-IL À PRÉVENIR?

LE PROJET CONTRIBUE-T-IL À PRÉVENIR UN RISQUE DANS L'UNE DES TROIS CATÉGORIES SUIVANTES : RISQUE INCENDIE, ERREURS ET OMISSIONS, CONDUITE AUTOMOBILE?

LE PROJET POURRA-T-IL ÊTRE RÉALISÉ AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024?

LE PROJET PROVIENT-IL D'UNE INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ?

EXPLIQUEZ LA OU LES FAÇONS DONT LES MESURES INSTAURÉES CONTRIBUENT À RÉDUIRE LE RISQUE ASSURABLE.

Vous devez joindre à votre dossier de candidature la résolution du conseil municipal autorisant le dépôt de candidature ainsi que tout le matériel photographique ou électronique qui permettra au comité de sélection de bien évaluer votre candidature.

BOURSES

ACTION PRÉVENTION 2023

Faites parvenir votre formulaire
de mise en candidature

PAR COURRIEL :
communications@fgm.ca



Date limite de réception des candidatures : le lundi 7 août 2023.